DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE MAIZIÈRES-LÈS-METZ

Maizières lès-Metz

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1 - Servitudes d'Utilité Publique

l'AdT
l'Atelier des Territoires
BUREAU D'ETUDES
57000 METZ
Tél : 03.87.63.02.00

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal de MAIZIÈRES-LÈS-METZ en date du 18 février 2013

APPROUVANT
le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire **Gérard TERRIER**

APPROBATION DE LA RÉVISION PAR DCM DU 18/02/13

MAIZIERES-LES-METZ

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Captages d'eau de la ville de METZ, D.U.P par arrêté préfectoral du 09/02/1976, modifié le 21/02/1977.	Agence régionale de santé Lorraine Délégation territoriale de Moselle 27 Place St Thiébault, 57045 METZ Cedex 1
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt communale de MAIZIERES-LES-METZ	Office National des Forêts (O.N.F.) Agence de Metz 3, Boulevard Paixhans 57000 METZ
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz.	Article 12 modifié (loi du 15/6/1906). Article 298 (loi de finances du 13/7/1925). Article 35 (loi du 8/4/46 modifiée). Décret du 23/1/64. Décret du 15/10/85. Circulaire et arrêté du 4/8/2006 modifié le 20/12/2010 (canalisations de matières dangereuses).	Gazoduc MONTOY- FLANVILLE MARANGE- SILVANGE, DN 300 mm, DUP du 18 avril 1952. Branchement COGNERATION Cedex DN 100.	GRT-GAZ - Réseau Transport Région Nord-Est Agence d'exploitation de Nancy 22 rue Lucien Galtier 54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi de finances du 13 Juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 Juin 1970.	Ligne 225 KV VIGY- SAFE Ligne 2X400 KV MOULAINE - VIGY 1 et 2	R.T.E.- Transport Electricité Est, GIMR - TSA 30007 8, rue de Versigny, 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi de finances du 13 Juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 Juin 1970.	Réseau 20 KV.	EGD - Services Metz-Lorraine, Agence Ingénierie Réseaux allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi de finances du 13 Juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 Juin 1970.	Ligne 63 KV IRSID- ST HUBERT - ROMBAS Poste de transformation d'Irsid Ligne 2X225 KV SAFE - VIGY et LANDRES - VIGY Ligne 63 KV MONDELANGE - SAINT JULIEN	R.T.E.- Transport Electricité Est, GIMR - TSA 30007 8, rue de Versigny, 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex
PPRi	Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels (P.P.R.) - Inondations.	Périmètre institué en application de la loi n° 95-101 du 02.02.1995 et du décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abroge l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme.	Le Plan de Prévention du Risque naturel "Inondations" de la Vallée de la Moselle est approuvé par arrêté préfectoral du 01/12/2006. Le dossier PPR comporte un règlement, un rapport de présentation et un plan de zonage 1/5000e.	Direction Départementale des Territoires, S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques, 17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035, 57036 METZ CEDEX 01
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles .	Article L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Décret du 19.4.79. Centre de MAIZIERES LES METZ.	Délégation de l'Aviation Civile District Aéronautique de Lorraine et de Champagne-Ardenne, Aéroport de METZ-NANCY-LORRAINE, B.P. 50016 GOIN 57425 MARLY Cedex
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles .	Article L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Décret du 22.10.87. Centre de CATTENOM centrale nucléaire sur le parcours du faisceau hertzien de ce centre à celui de SCY-CHAZELLES.	France TELECOM UPR Nord-Est 26 avenue de Stalingrad 21000 DIJON

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi n° 96-659 du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D 408 et D 411 du Code des Postes et Télécommunications.	Câble n° 1621 MAIZIERES-LES-METZ/ HAGONDANGE	France TELECOM UPR Nord-Est 26 avenue de Stalingrad 21000 DIJON
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi n° 96-659 du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D 408 et D 411 du Code des Postes et Télécommunications.	Câble n°1605 LONGEVILLE-LES-METZ/ MAIZIERES-LES-METZ	France TELECOM UPR Nord-Est 26 avenue de Stalingrad 21000 DIJON
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi n° 96-659 du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D 408 et D 411 du Code des Postes et Télécommunications.	Câbles T.R.N. n°154/07 METZ - Luxembourg et n°471/01 METZ - HAGONDANGE-THIONVILLE	France TELECOM UPR Nord-Est 26 avenue de Stalingrad 21000 DIJON
T1	Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferrov.	Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes	Voie ferrée METZ- THIONVILLE.	SNCF - Délégation territoriale Immobilière de REIMS Immeuble Le Parvis 17 rue Pingat 51096 REIMS CEDEX
T7	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.	Articles R. 244.1 et D. 244.1 à D. 244.4 du Code de l'aviation civile (Plan circulaire horizontal de rayon 24 Km centré sur l'aérodrome).	Aérodrome de METZ - FRESCATY.	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de METZ 1 rue Maréchal Lyautey CS 30001 57044 METZ Cedex 01

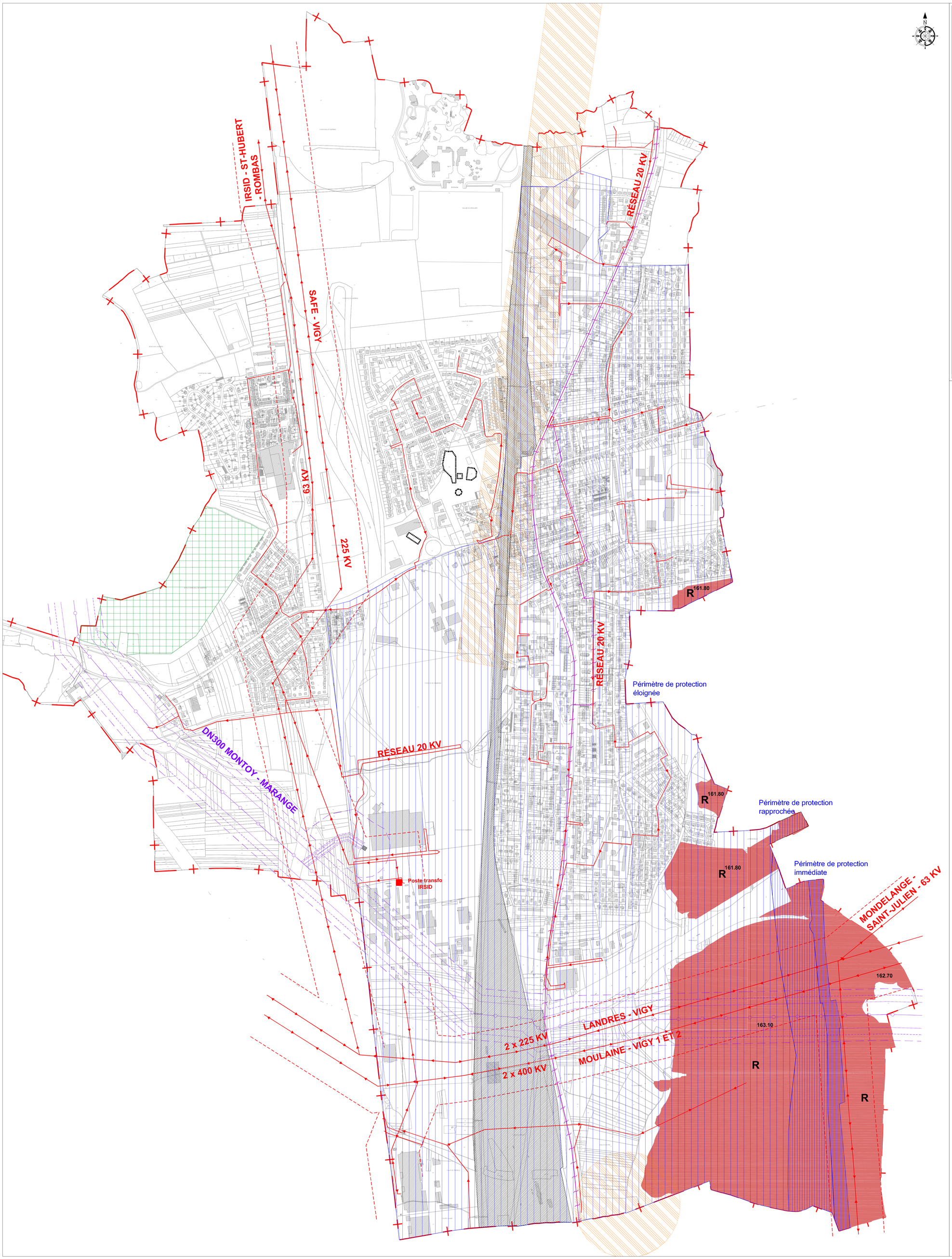

Département de Moselle

COMMUNE DE MAIZIERES-LES-METZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES

Echelle 1 / 5000

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal de MAIZIÈRES-LÈS-METZ en date du 18 février 2013

APPROUVANT
le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire **Gérard TERRIER**

l'AdT
l'Atelier des Territoires
BUREAUX D'ETUDES

Approuvé le : 18 / 02 / 2013

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Le tracé des servitudes n'est donné qu'à titre indicatif sur la base des informations fournies par les gestionnaires

Source : fond cadastral

Légende :

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales

BoisForêt - Protection des bois et forêts soumis au régime forestier

I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz

A titre d'information :

Zone des dangers très graves

Zone des dangers graves

Zone des dangers significatifs

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Bande de servitudes (zone de vigilance)

PPRi - Servitudes résultant du Plan de Prévention des Risques Inondations (cf Document annexé au PLU)

PT2 - Servitudes de protection contre les obstacles

PT3 - Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications téléphoniques et télégraphiques

T1 - Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer

T7 - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne ; servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - Aérodrome de Metz-Frescaty (sur l'ensemble du territoire)

A titre d'information : parcelles faisant l'objet d'une servitude inscrite au Livre Foncier (espaces publics)

Limite communale